

Prérequis en formation

notice d'utilisation de la fiche de suivi

POURQUOI UNE FICHE DE SUIVI DES PREREQUIS ?

La formation est la clé de voûte sur laquelle repose le développement de nos clubs et de notre Fédération. Ce dispositif s'adapte à l'évolution des pratiques et aux besoins des adhérents.

Les stages sont mis en place non pas pour s'initier à une discipline mais pour transmettre des outils pédagogiques et techniques aux futurs animateurs, accompagnants sportifs et dirigeants. Ils permettent également de favoriser les échanges et partager les expériences acquises au sein des clubs respectifs.

Actuellement, certains stagiaires arrivent en formation sans avoir validé les prérequis demandés.

Les prérequis constituent l'ensemble des critères/conditions aux plans techniques et pédagogiques à remplir pour accéder à la formation et donc avant de suivre un stage de formation.

L'acquisition des prérequis, un bénéfice pour les stagiaires

Pour une entrée en formation sereine, il est essentiel que ces prérequis soient validés au préalable, et ce pour ne pas mettre les futurs animateurs en difficulté. L'absence de prérequis peut les amener à devoir interrompre leur formation ou à éprouver des difficultés (au plan physique, psychologique) pour la suivre avec, au final un risque important de non-validation... Sans compter toutes les conséquences que cela peut engendrer du point de vue de la motivation.

L'acquisition des prérequis, un bénéfice pour les clubs

La non-acquisition des prérequis entraîne souvent la non-validation d'une formation. Au-delà des stagiaires, ce sont également les structures qui sont impactées. C'est une perte d'argent qui peut aussi avoir des conséquences importantes sur l'engagement des futurs animateurs.

Prérequis, organisation pédagogique et sécurité

Pour les instructeurs, la non-validation des prérequis en amont de la formation entraîne des difficultés dans l'organisation pédagogique du stage. Elle engendre même parfois des problèmes de sécurité (en vélo ou en randonnée par exemple).

Il est important que les prérequis soient vérifiés avant l'accès à la formation.

Afin d'améliorer le dispositif, des expérimentations ont été menées et des fiches prérequis ont été élaborées en collaboration avec les instructeurs fédéraux.

La fiche prérequis est un document pédagogique qui appartient au stagiaire en formation. Il lui revient de la fournir au tuteur et de s'assurer qu'elle soit bien remplie et signée (numérique ou papier).

Ce document sera utile aux IF lors des stages AS, M1 et M2 notamment pour l'évaluation des stages.

En cas de non-acquisition des prérequis, il est indispensable que le tuteur prévienne au plus vite l'instructeur responsable du stage.

CHOIX ET ROLE DU TUTEUR

Le tuteur doit être titulaire d'un diplôme fédéral (ou professionnel) en lien avec l'activité du stagiaire ou à défaut animateur d'une autre activité. Pour toutes créations d'activités, il vous est possible de vous rapprocher d'un autre club FFRS, d'un instructeur fédéral ou à défaut d'une autre organisation sportive.

Le tuteur a pour mission d'accompagner, d'aider, d'orienter le stagiaire pendant son parcours de formation. Il doit également s'assurer de l'acquisition des prérequis pendant les mises en situation du stagiaire en club et attester de ses capacités à suivre les modules de formations correspondants. Le tuteur n'a pas besoin d'être présent sur toutes les séances de stages pratiques. Il peut être suppléé par un autre encadrant.

COMMENT UTILISER LA FICHE PREREQUIS ?

A l'issue de la formation FCB, le stagiaire se verra remettre les fiches de suivi des prérequis (AS/M1 et M2). Le cas échéant, le stagiaire pourra télécharger la fiche sur le site de la FFRS.

⇒ Etape N°1 : Utilisation de la fiche entre la FCB et l'AS ou le M1

A l'issue de la FCB, le stagiaire va revenir dans son club pour effectuer sa période de stages pratiques afin d'acquérir et/ou de valider ses compétences avant l'entrée en formation AS ou M1.

Le tuteur doit remplir la fiche. Il peut la compléter en mettant quelques commentaires dans la colonne « observations ».

Le stagiaire doit apporter sa fiche de suivi au stage AS ou M1 qu'il va suivre. **Il devra la conserver à l'issue du stage.**

⇒ Etape n°2 : Utilisation de la fiche entre le M1 et le M2

Le stagiaire devra utiliser la fiche spécifique qui correspond M2 envisagé.

A l'issue de M1, le stagiaire va revenir dans son club pour effectuer sa période de stages pratiques afin d'acquérir et/ou de valider ses compétences avant l'entrée en formation M2.

Cette phase d'apprentissage est primordiale. En effet, l'objectif d'un stage de module 2 n'est pas tant d'acquérir les compétences techniques de l'activité. Les apprentissages réalisés sont ceux de l'animation d'une séance ou sortie en toute sécurité en intégrant des principes pédagogiques qui permettent la progression. Le tuteur doit remplir la fiche en la complétant si nécessaire.

Le stagiaire doit apporter sa fiche de suivi au stage M2 qu'il va suivre. Le document atteste de l'obtention du niveau requis.